

Conseil des États
Session d'automne 2026

26.023 é Paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) »

9

Projet du Conseil fédéral**Décision du Conseil des États**

du 13 mars 2026

du 1^{er} octobre 2026*Entrer en matière et adhérer au projet*

9

**Arrêté fédéral
sur un crédit d'engagement
destiné au financement de
la participation de la Suisse
au programme de l'UE pour
l'éducation et la formation
Erasmus+ pendant l'année
2027**du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*vu l'art. 167 de la Constitution¹,vu l'art. 7 de la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation²,vu le message du Conseil fédéral du 13 mars 2026³,*arrête:*

1 RS **101**

2 RS **414.51**

3 FF ...

Conseil fédéral**Conseil des États****Art. 1**

¹ Un crédit d'engagement de 192,6 millions de francs est approuvé pour le financement de la participation de la Suisse au programme de l'UE pour l'éducation et la formation Erasmus+ pendant l'année 2027.

² Il est réparti entre les crédits d'engagements suivants :

	en millions de francs
a. contribution obligatoire au titre de l'association de la Suisse à Erasmus+	176,8
b. coûts supplémentaires nationaux (exploitation de l'agence nationale, mesures d'accompagnement)	15,8
Total	192,6

³ Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation est autorisé à répartir les moyens du crédit d'engagement visé à l'al. 2, let. b.

Art. 2

Les engagements financiers peuvent être contractés jusqu'au 31 décembre 2027.

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

*Art. 1 ∇ Frein aux dépenses (Abs. 1)
(La majorité qualifiée est acquise)*